



Dans les restaurants et discothèques de St-Tropez ça fume comme avant .

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 3 septembre 2010

Re-bonjour,

Un de amis très branché m'a raconté que dans les restaurants et discothèques de St-Tropez - où il a passé ses vacances - ça fume comme avant .

Comment est-ce possible ?

Les propriétaires de ces établissements ne sont-ils ni contrôlés ni verbalisés ?

Ou le montant de l'amende est-il si ridicule pour eux qu'ils se moquent de la loi (et au passage des poumons de leurs clients) ?

Pourtant, ils contribuent largement à l'association d'idées branché = on fume .

Roselyne Bachelot a-t-elle rangé le problème de santé publique lié au tabac au second (ou 3e ou 4e) rang de ses préoccupations ?

Bien cordialement,

E B

Réponse :

La situation du tabagisme est, toutes proportions gardées, au même niveau qu'en 1995, trois ans après le décret du 29 mai 1992 : [les détournements de la loi se multiplient](#), les agents de contrôle trouvent tous les prétextes pour ne pas intervenir et l'opinion publique se démobilise face aux attaques répétées des fabricants de tabac aidés par des journalistes en mal de scoop et des intellectuels libertaires qui privilégient la liberté individuelle d'enfumer au détriment du droit imprescriptible à respirer un air dépourvu de fumée de tabac.

Dans un pays si fier de ses libertés, il est donc malheureusement facile de culpabiliser tout individu qui ose faire appel à la loi et de s'engouffrer dans la faille grande ouverte de la tolérance et de la cohabitation, pourtant contre nature, entre fumeurs et non-fumeurs.

Seule la mobilisation individuelle pourra, dans les faits, renverser cette tendance.